

Mesdames et messieurs,

Vous avez reçu un message (mail ou SMS) pour la commande d'une vignette Crit'Air ? Ce message vous invite à suivre un lien vers un site d'apparence officielle où on vous demande vos informations personnelles et vos coordonnées de carte bancaire ?

Attention ! Vous êtes face à une tentative d'hameçonnage. L'objectif des cybercriminels est de dérober vos informations personnelles et bancaires pour en faire un usage frauduleux.

Depuis septembre 2022, Cybermalveillance.gouv.fr a constaté des vagues importantes de messages (mail et SMS) frauduleux aux couleurs de la vignette Crit'Air.

Exemple de message frauduleux:



La prévention de ces escroqueries

- Quelques conseils :

- **Au préalable, il est primordial de noter qu'il n'existe qu'un seul site officiel pour réaliser vos démarches relatives à l'obtention de la vignette Crit'Air : www.certificat-air.gouv.fr.**

- **Ne répondez pas!**

- **Signalez le message frauduleux:**

- Pour un SMS : signalez-le sur la plateforme <https://www.33700.fr/> ou par SMS au 33 700,

- Pour un courriel (mail) : signalez-le à <https://signal-spam.fr/>

- Si vous êtes victime:

- **Faites opposition immédiatement** : si vous avez communiqué des éléments sur vos moyens de paiement ou si vous avez constaté des débits frauduleux sur votre compte, faites opposition immédiatement auprès de votre banque ou via **le service interbancaire d'opposition à carte bancaire au 0 892 705 705** (ouvert 7 jours/7 et 24h/24 - numéro surtaxé)

- **Conservez les preuves et, en particulier, le message d'hameçonnage reçu.**

- **Si vous constatez des opérations frauduleuses réalisées avec votre carte bancaire,**

signalez-les auprès de la plateforme Perceval du ministère de l'Intérieur. Ce service permet aux victimes de fraude à la carte bancaire de signaler en ligne l'escroquerie dont elles ont été victimes, et ce, même si elles ont été remboursées par leur banque. Votre signalement aidera les autorités à identifier les auteurs de ces fraudes. À noter que le signalement sur la plateforme Perceval ne se substitue pas au dépôt de plainte.

- **Déposez plainte** en fournissant toutes les preuves en votre possession. Vous pouvez être accompagné gratuitement dans cette démarche par l'association France Victimes au 116 006 (appel et service gratuits), qui opère le numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice. Service ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h.

- **Demandez à votre banque le remboursement d'éventuelles opérations frauduleuses.** Certaines banques exigent la preuve du dépôt de plainte ou le récépissé de signalement Perceval pour instruire votre demande.

- **Signalez la tentative d'escroquerie sur la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur** : Internet-signalment.gouv.fr.

- **Pour être conseillé dans vos démarches**, contactez la plateforme [Info Escroqueries](#) du ministère de l'Intérieur au 0 805 805 817 (appel et service gratuits). Le service est ouvert de 9h à 18h30 du lundi au vendredi.

- Enfin, **soyez vigilant face à tout appel téléphonique ou message (mail, SMS) qui pourrait utiliser vos données personnelles compromises** dans le but de vous rendre crédible une tentative d'escroquerie, d'hameçonnage ciblé, voire de fraude au faux conseiller bancaire.

- **Pour en savoir plus**: <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/lhameconnage-a-la-vignette-critair>